

Dominique Carreau
Patrick Juillard

DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE

4^e édition

L.G.D.J

DELTA

DR 666

DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE

Dominique Carreau

Professeur à l'Université Paris I
Panthéon-Sorbonne

Patrick Juillard

Professeur à l'Université Paris I
Panthéon-Sorbonne

4^e édition

refondue et augmentée



24152

2
2

L.G.D.J

DELTA

Table des matières

Avant-propos	1
Introduction	5
Chapitre 1 : Droit international général et droit international économique	5
SECTION 1 : Définition du droit international économique	6
SECTION 2 : L'originalité du droit international économique	9
§ 1. Le fondement du droit international économique : indépendance et interdépendance des Etats	9
§ 2. Les sources du droit international économique	11
1 : <i>Classification des sources du droit international économique</i>	11
a) <i>Classification des sources selon l'ordre juridique de leur rattachement</i>	11
b) <i>Classification des sources selon la qualité de leurs auteurs</i>	13
2 : <i>Infléchissement des sources internationales du droit international économique</i>	13
§ 3. Les sanctions en droit international économique	16
Chapitre 2 : Société internationale économique et ordre international économique	19
SECTION 1 : La société internationale économique	19
§ 1. Les Etats	20
1 : <i>Une uniformité de principe</i>	21
2 : <i>Le traitement spécial des pays en développement</i>	21
§ 2. Les organisations internationales économiques	24
1 : <i>Classification des organisations internationales économiques</i>	24

a) Les organisations mondiales	24
b) Les organisations régionales	26
2 : Spécificités juridiques des organisations internationales économiques	27
a) La structure des organisations internationales économiques	28
b) Les mécanismes de prise de décision au sein des organisations internationales économiques	28
c) Le pouvoir normatif des organisations internationales économiques	29
§ 3. Les organisations internationales non gouvernementales à vocation économique	29
1 : Définition de l'organisation internationale non gouvernementale à vocation économique	30
2 : Participation de l'organisation internationale non gouvernementale à l'élaboration du droit international économique	30
§ 4. Les entreprises multinationales	31
1 : Le projet de code de conduite des Nations Unies sur les sociétés transnationales	35
2 : La déclaration et les décisions de l'O.C.D.E. sur l'investissement international et les entreprises multinationales	38
SECTION 2 : L'ordre international économique néo-libéral de l'époque contemporaine	40
1 : Un ordre d'inspiration anglo-américaine	41
2 : Une répudiation du protectionnisme	41
3 : La consécration d'un libre-échange organisé	42
4 : Des objectifs de libéralisation largement atteints	43

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉCHANGE INTERNATIONAL

Titre 1 : Le cadre institutionnel commun	47
Chapitre 1 : Du G.A.T.T. à l'O.M.C.	49
SECTION 1 : Le G.A.T.T. du 30 octobre 1947 au 31 décembre 1994 : une vue cavalière	50
§ 1. Les faiblesses constitutionnelles du G.A.T.T.	50

1 : Faiblesses constitutives	50
a) Une version abrégée de la Charte de La Havane	51
b) Un accord provisoire pérennisé	51
c) Un accord en forme simplifiée (executive agreement)	52
d) Une structure institutionnelle quasi-inexistante	52
e) Une représentativité insuffisante	53
f) Une absence d'effet direct	53
2 : Faiblesses acquises	53
a) Le G.A.T.T. « à la carte »	54
b) Le phénomène du « free ride » (course gratuite) ou la réciprocité en question	55
§ 2. Les acquis du « système G.A.T.T. »	56
1 : « G.A.T.T. 1947 » et « G.A.T.T. 1994 »	56
2 : Les apports institutionnels de l'Accord Général de 1947 à l'Organisation Mondiale du Commerce de 1995	57
SECTION 2 : L'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) ...	58
§ 1. Traits caractéristiques de l'O.M.C.	58
1 : Le comblement des faiblesses du G.A.T.T.	58
2 : Une institution économique cohérente	60
a) Une institution classique	60
b) Des spécificités propres	62
3 : Faiblesses de l'O.M.C.	63
a) Absence de droit dérivé	63
b) L'effet direct en question	63
§ 2. Fonctions de l'O.M.C.	64
1 : L'O.M.C. en tant que cadre institutionnel commun	64
a) Vocation globale	64
b) Gestion du nouveau système commercial multilatéral	64
c) Hiérarchie des sources du droit applicable	65
2 : L'O.M.C., enceinte unique des négociations commerciales multilatérales	65
3 : L'O.M.C. en tant qu'institution chargée de la gestion du système commercial	65
a) Une mission générale de gestion	65
b) Des missions spécifiques d'administration	66
Chapitre 2 : Le mécanisme de règlement des différends	68
SECTION 1 : L'expérience passée du G.A.T.T.	69

1 : Une procédure interne originale de règlement des différends.....	69
a) Une procédure interne.....	69
b) Une procédure non-contentieuse.....	70
2 : Un blocage progressif.....	70
3 : Des réformes nécessaires.....	70
SECTION 2 : L'organe de règlement des différends (O.R.D.) de l'O.M.C.	71
§ 1. Portée du mécanisme de règlement des différends.....	72
1 : Un mécanisme inter-étatique.....	72
2 : La panoplie des procédures utilisables.....	74
3 : Un mécanisme global.....	76
§ 2. Nature du mécanisme de règlement des différends.....	79
1 : Un mécanisme relevant de l'ordre juridique ou politique ?.....	79
2 : Les diverses phases de la procédure.....	80
§ 3. Bilan et perspectives.....	84
1 : Affaires soumises à l'O.R.D.	84
2 : Interrogations pour l'avenir.....	90
a) Contribution de l'O.R.D. au développement du droit international du commerce.....	90
b) L'O.R.D., bénéficiaire ou victime d'un phénomène de « forum shopping » ?.....	91
Chapitre 3 : Les négociations commerciales multilatérales	93
SECTION 1 : Le G.A.T.T./O.M.C. comme centres de négociations commerciales multilatérales	96
1 : Fondement des négociations.....	96
2 : Objet des négociations.....	97
3 : Méthodes de négociation.....	98
4 : Les principes communs gouvernant les négociations.....	99
a) Réciprocité et non-réciprocité.....	99
i) La réciprocité comme principe régissant les négociations entre pays d'égal développement.....	99
ii) La non-réciprocité comme principe régissant les négociations avec les pays en développement.....	100
b) Avantages mutuels.....	101
c) Egalité de traitement entre les participants.....	102
d) La protection juridique des concessions commerciales négociées : les listes de concessions.....	103

e) La protection temporelle des concessions : leur consolidation triennale.....	106
SECTION 2 : Les négociations commerciales multilatérales parraînées par le G.A.T.T. de 1947 à 1993	107
1 : Les négociations tarifaires initiales (1947-1956).....	107
2 : Le cycle Dillon (1960-1961).....	108
3 : Le cycle Kennedy (1964-1967).....	108
4 : Le cycle de Tokyo (1973-1979).....	110
5 : Le cycle de l'Uruguay (1986-1993).....	113
a) Des négociations difficiles.....	113
i) Un contexte général défavorable.....	114
ii) Un cycle de l'Uruguay placé sous le signe de l'ambition.....	116
iii) Les phases du cycle de l'Uruguay.....	117
α Prolégomènes.....	118
β L'accord sur le cycle de l'Uruguay.....	119
γ La signature de l'Acte final du cycle de l'Uruguay.....	120
b) Des résultats impressionnants.....	121
i) Sources intellectuelles des Accords de Marrakech.....	122
ii) Structure formelle de l'Acte final de Marrakech.....	126
α Un acte principalement unique.....	126
β Les accords détachables.....	127
γ Des instruments hiérarchisés.....	127
δ La nouvelle mosaïque constituée par le « système O.M.C. ».....	128
iii) Contenu matériel de l'Acte final de Marrakech.....	129
α L'approche horizontale.....	132
β L'approche verticale ou sectorielle.....	133
Titre 2 : Le commerce international des marchandises	135
Sous-titre 1 : L'approche sectorielle (verticale) : extension et spécificité du « droit O.M.C. »	137
Chapitre 1 : Les secteurs économiques réintégrés dans le système O.M.C.	139
SECTION 1 : L'agriculture	140
§ 1. L'Accord général de 1947 et l'agriculture.....	140
1 : La spécificité agricole.....	141

a) En matière de restrictions quantitatives.....	141
b) En matière de subventions.....	142
c) En matière d'intégrations économiques régionales.....	143
2 : L'exclusion agricole.....	144
§ 2. La réintégration de l'agriculture dans l'O.M.C.....	144
1 : Le calendrier de libéralisation.....	145
2 : La transformation des obstacles aux importations agricoles en équivalents tarifaires.....	146
3 : L'accès aux marchés.....	146
4 : Les disciplines en matière de soutien interne.....	147
5 : Les disciplines en matière de subventions à l'exportation.....	148
§ 3. Le complément non-tarifaire de l'accord sur l'agriculture : l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (A.M.S.P.).....	148
1 : L'accord M.S.P. et le « G.A.T.T. 1994 ».....	149
2 : Le code de bonne conduite.....	150
3 : L'harmonisation internationale des normes M.S.P.....	150
4 : Contrôle, inspection et homologation.....	151
SECTION 2 : Les textiles et vêtements.....	152
§ 1. La sortie du G.A.T.T.....	153
1 : Des accords à portée sans cesse élargie.....	153
2 : Des accords dérogatoires aux règles du G.A.T.T.....	153
§ 2. La réintégration dans l'O.M.C.....	154
1 : Un accord transitoire.....	154
2 : Le calendrier de réalisation.....	155
3 : Le maintien d'une clause de sauvegarde spécifique transitoire.....	156
4 : Des mécanismes institutionnels propres.....	156
Chapitre 2 : L'extension à de nouveaux secteurs.....	158
SECTION 1 : La propriété intellectuelle.....	159
§ 1. Portée de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (A.D.P.I.C. ou T.R.I.P.S.).....	160
1 : Portée matérielle (ratione materiae).....	161
2 : Portée personnelle (ratione personae) : l'effect direct de l'Accord.....	161

3 : Les rapports entre l'A.D.P.I.C. et la législation internationale existante.....	162
4 : Contrôle du régime international posé.....	164
a) Les contrôles nationaux.....	164
i) Contrôles douaniers.....	164
ii) Contrôles judiciaires.....	164
b) Les contrôles exercés par l'O.M.C.....	165
§ 2. Le régime de protection des droits de propriété intellectuelle posé par l'A.D.P.I.C.....	166
1 : Les règles communes de protection.....	166
a) Règles classiques.....	166
b) Règles nouvelles.....	166
i) L'extension de la clause du traitement national.....	166
ii) L'application de la clause du traitement de la nation la plus favorisée.....	167
iii) L'épuisement des droits.....	167
2 : Les règles spécifiques de protection.....	168
a) Les droits d'auteur et droits connexes.....	168
b) Marques de fabrique ou de commerce.....	169
c) Indications géographiques.....	169
d) Dessins et modèles industriels.....	169
e) Brevets.....	170
f) Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés.....	171
g) Protection des renseignements non divulgués.....	171
SECTION 2 : Les investissements liés au commerce.....	171
§ 1. Le précédent : le différend Etats-Unis/Canada devant le G.A.T.T.....	172
1 : Naissance du différend.....	172
2 : Compétence du G.A.T.T. pour en connaître.....	172
3 : L'examen au fond : une analyse nuancée.....	174
a) Les engagements d'approvisionnement.....	174
b) Les engagements d'exportation.....	175
§ 2. L'accord de l'O.M.C. relatif aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (M.I.C.).....	175
1 : Définition des mesures concernant les investissements et liées au commerce.....	176
2 : Régime juridique des mesures concernant l'investissement et liées au commerce.....	180

Chapitre 3 : Les secteurs exclus ou les lacunes (provisoires ?) de l'O.M.C.	184
SECTION 1 : Commerce international et monnaie.....	187
§ 1. Commerce et monnaie : rapports généraux	187
1 : Multilatéralisme commercial et multilatéralisme monétaire	187
2 : Libéralisation du commerce et stabilité des monnaies.....	188
§ 2. Répartition fonctionnelle des compétences entre le F.M.I. et le G.A.T.T./O.M.C.	189
1 : Fonds Monétaire International et commerce	190
2 : G.A.T.T./O.M.C. et monnaie	190
a) Dispositions générales en matière de change.....	191
b) Dispositions spécifiques	191
3 : La coopération institutionnelle G.A.T.T./O.M.C. et F.M.I.	191
SECTION 2 : Commerce international et emploi	192
§ 1. Normes sociales et droit international du commerce	193
1 : Emploi et Charte de La Havane	194
2 : Emploi et G.A.T.T./O.M.C.	194
3 : Emploi et autres instruments internationaux.....	195
§ 2. L'approche spécifique par le biais des droits de l'homme	195
§ 3. Problématique de l'insertion d'une « clause sociale » dans le système O.M.C.	196
1 : Réglementation interne et commerce international.....	196
2 : Réglementation interne, commerce international et souveraineté économique des Etats.....	197
SECTION 3 : Commerce international et environnement	199
§ 1. L'environnement et le G.A.T.T.	199
1 : L'environnement au regard du texte de l'Accord Général de 1947	200
2 : Les différends commerciaux liés à la protection de l'environnement.....	200
§ 2. L'environnement et l'O.M.C.	201
SECTION 4 : Commerce international et concurrence.....	202
§ 1. Accord Général et concurrence	202
1 : L'approche globale de la Charte de La Havane de 1948	203
2 : L'approche marginale de la concurrence par le G.A.T.T.	203
§ 2. Organisation mondiale du commerce et concurrence.....	203

1 : Concurrence et commerce des services	203
2 : Concurrence et droits de propriété intellectuelle (A.D.P.I.C.)	204
3 : Concurrence et mesures concernant les investissements et liées au commerce (M.I.C.).....	204
4 : Vers l'inclusion des « mesures concernant la concurrence et liées au commerce »	204
SECTION 5 : Commerce international et fiscalité.....	205
§ 1. Le G.A.T.T./O.M.C. et la fiscalité indirecte	205
1 : La portée fiscale de la clause du traitement national	205
2 : Ajustements fiscaux aux frontières et commerce international.....	206
§ 2. Vers une improbable intégration de la matière fiscale dans le système O.M.C. (?).....	206
SECTION 6 : Commerce international et investissements	207
Sous-titre 2 : L'approche horizontale : principes généraux communs	211
Chapitre 1 : L'accès aux marchés	213
SECTION 1 : Le principe de la protection douanière exclusive	214
§ 1. La légalisation des droits de douane comme instruments de protection des marchés nationaux	215
1 : La licéité des droits de douane.....	215
2 : La consolidation des droits de douane.....	216
3 : Exclusivité, consolidation et augmentation des droits de douane	216
a) Le paradoxe de l'Accord Général	216
b) Le tournant dû à la « déclaration de 1979 »	217
c) Son insertion dans le « GATT 1994 »	217
§ 2. Vers l'élimination finale des droits de douane via des réductions progressives et substantielles.....	218
1 : La réduction massive des droits de douane de 1948 à 1999.....	218
2 : Polissage des tarifs douaniers.....	219
§ 3. L'interdiction de principe des barrières non tarifaires	220
1 : L'interdiction du recours aux barrières non tarifaires au titre de la restriction des échanges commerciaux	220

a) Interdiction de principe posée par le « G.A.T.T. 1947 »	221
b) Les affinements spécifiques intégrés au « G.A.T.T. 1994 »	221
i) La valeur en douane	221
ii) Les formalités douanières	222
iii) L'administration des licences d'importation	223
iv) L'origine des produits	224
2 : L'interdiction du recours aux barrières non tarifaires au titre de la commercialisation des produits importés	225
a) Une interdiction inhérente au jeu de la clause du traitement national	225
b) La lutte contre les « obstacles techniques au commerce » ou la normalisation en question	226
SECTION 2 : L'égalité de traitement entre les produits importés : le jeu de la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée	228
§ 1. Historique et modalités	228
1 : Ancienneté de la clause	229
2 : Clause conditionnelle ou inconditionnelle de la nation la plus favorisée	229
§ 2. La clause de la nation la plus favorisée, clef de voûte du G.A.T.T./O.M.C.	230
1 : L'institutionnalisation de la clause de la nation la plus favorisée de nature inconditionnelle	230
a) Son institutionnalisation au sein du G.A.T.T. puis de l'O.M.C.	230
b) Sa conséquence inéluctable : le phénomène de la course gratuite (free ride)	230
2 : Portée de la clause au sein du système O.M.C.	231
a) Son application aux produits importés similaires	231
i) Sa limitation aux produits similaires	231
ii) La notion de produits similaires	232
iii) les concessions commerciales couvertes	232
b) Son extension aux personnes dans le système O.M.C.	233
c) Traitement de la nation la plus favorisée et traitement de la nation la moins favorisée	233
§ 3. Exceptions	234
SECTION 3 : L'égalité de traitement entre les produits importés et les produits nationaux : la clause du traitement national	235
§ 1. Définition de la clause du traitement national	236
§ 2. Portée de la clause du traitement national	236

1 : L'extension de la clause du traitement national lors du passage du G.A.T.T. à l'O.M.C.	237
a) La clause à l'époque de l'Accord Général	237
b) La clause au sein du « système O.M.C. »	237
2 : Les marchandises couvertes : les produits similaires	237
3 : Traitement national et fiscalité applicable aux produits	238
a) Application générale à la fiscalité indirecte	238
b) Exclusion de principe de la fiscalité directe	239
4 : Traitement national et réglementation intérieure	239
a) traitement national et commercialisation des produits importés	239
b) Traitement national, commercialisation des produits importés et barrières non-tarifaires	240
§ 3. Des exceptions très limitées	241
Chapitre 2 : Les règles multilatérales de défense commerciale	243
SECTION 1 : La lutte contre une pratique déloyale des entreprises : le dumping	244
§ 1. Le dumping condamnable	246
1 : L'absence d'interdiction du dumping	246
2 : Les pratiques constitutives de dumping	246
3 : Le dommage important causé	247
§ 2. L'imposition de droits anti-dumping	248
1 : Le droit anti-dumping : une mesure de représailles exclusivement tarifaire (douanière)	248
a) Une surtaxe douanière	248
b) Un droit limité à la marge de dumping	249
2 : Régime juridique du droit anti-dumping	249
§ 3. La normalisation internationale des procédures nationales	250
1 : L'ouverture de l'enquête	250
2 : Déroulement de l'enquête	251
3 : Contrôle judiciaire de la procédure d'enquête	251
4 : Une lacune (provisoire ?) : l'absence de disposition « anti-contournement »	252
SECTION 2 : La lutte contre une pratique déloyale étatique : les subventions	253
§ 1. Définition des concepts clefs : subvention, préjudice grave et branche de production nationale	255

1 : La notion de subvention.....	255
a) Les subventions en général	255
b) Les subventions spécifiques	255
2 : La notion de « préjudice grave »	255
3 : La notion de branche de production nationale	256
§ 2. Classification des subventions et différenciation de leur système juridique.....	256
1 : Les subventions prohibées	256
2 : Les subventions contestables	257
3 : Les subventions validées	257
§ 3. Le recours aux mesures compensatoires.....	258
1 : Les mesures conservatoires en question	258
a) Les droits compensateurs	258
b) Les engagements	259
2 : La procédure d'enquête	259
a) L'ouverture d'une enquête.....	260
b) Déroulement de l'enquête.....	260
c) La mise en conformité des ordres juridiques internes des pays membres.....	261
SECTION 3 : La défense liée à la désorganisation des marchés : le recours à des mesures de sauvegarde	262
§ 1. La clause de sauvegarde du « G.A.T.T. 1947 »	263
1 : Une clause échappatoire large.....	263
a) Conditions de mise en œuvre : la désorganisation du marché.....	263
b) Le retrait unilatéral des concessions commerciales préalablement négociées	264
2 : Une clause défectueuse	264
a) Une clause imprécise.....	264
b) Une absence de contrôle collectif.....	264
c) Une absence de sélectivité.....	265
3 : Un usage fréquent et souvent abusif.....	265
a) Un large usage.....	265
b) Un usage détourné : la « zone grise » du G.A.T.T.	266
§ 2. La remise en ordre effectuée par l'Accord de 1994 sur les sauvegardes	266
1 : L'apurement du passé	267
a) Terminaison des mesures préexistantes	267
b) Fin de la « zone grise » du G.A.T.T.	267

2 : L'établissement d'un contrôle multilatéral sur le recours aux mesures de sauvegarde	267
a) Les conditions de recours à la clause de sauvegarde.....	268
b) Les mesures de sauvegarde en question	268
i) Un choix discrétionnaire des méthodes par le pays importateur	268
ii) Des mesures limitées dans le temps car destinées à faciliter le processus d'ajustement interne.....	268
c) La procédure nationale d'enquête	269
3 : Un défaut non corrigé : l'application égalitaire des mesures de sauvegarde.....	269
Chapitre 3 : Exceptions et dérogations.....	271
SECTION 1 : Commerce multilatéral et niveau de développement économique	272
§ 1. La catégorie générique des pays en développement.....	273
1 : L'approche de l'Accord Général : un régime à base d'exceptions.....	274
a) Les exceptions de l'Accord Général de 1947.....	274
b) La consécration du principe de non-réciprocité par l'adjonction de la partie IV en 1996.....	275
2 : L'approche positive du Tokyo Round : l'émergence d'un statut commercial du pays en voie de développement	275
a) La légitimation des préférences commerciales à titre dérogatoire en 1971	276
b) La clause d'habilitation de 1979.....	276
3 : L'officialisation du statut spécial des pays en développement par le système O.M.C.....	277
a) L'approche générale	277
b) Les approches particulières des accords multilatéraux sur le commerce des marchandises	278
§ 2. La sous-catégorie des pays les moins avancés (P.M.A.) ..	279
1 : Absence de définition des bénéficiaires	279
2 : Un régime préférentiel imprécis.....	280
§ 3. La singularisation des pays en voie de transformation en économie de marché.....	281
SECTION 2 : Commerce multilatéral et intégrations économiques régionales	282
§ 1. La légitimation de certains types d'intégrations économiques : les unions douanières et les zones de libre-échange ..	284

1 : Accords de coopération et accords d'intégration économique	284
2 : Des intégrations créatrices de courants d'échange	285
§ 2. Conditions de licéité des intégrations économiques régionales.....	286
1. Conditions procédurales.....	286
a) L'obligation de notification du projet de constitution d'une intégration économique régionale	287
b) L'examen du projet d'intégration économique régionale	287
c) Le contrôle ultérieur des intégrations économiques régionales	288
2 : Conditions de fond	288
a) L'obligation de libérer « l'essentiel des échanges commerciaux »	289
b) La neutralité de l'impact du tarif douanier établi au titre des unions douanières.....	290
§ 3. La protection des droits des pays tiers : la renégociation de compensations en cas de constitution d'une union douanière	291
§ 4. Portée <i>ratione materiae</i> du régime d'exception au profit des intégrations économiques régionales	292
SECTION 3 : Les exceptions générales de l'article XX.....	292
§ 1. Les secteurs hors commerce international.....	293
1 : Produits exclus et fonctions régaliennes de l'Etat	293
2 : Produits exclus en raison de leur nature propre	294
a) La conservation des ressources naturelles épuisables	294
b) Les produits de base couverts par des accords intergouvernementaux de type « Charte de La Havane ».....	295
§ 2. La défense de l'ordre public	296
1 : L'ordre public protégeable : la licéité des objectifs poursuivis.....	297
2 : Conséquences des mesures : absence de discrimination arbitraire et de restriction déguisée au commerce.....	297
3 : Des mesures justifiées par leur nécessité.....	298
SECTION 4 : Les exceptions spécifiques.....	300
§ 1. Difficultés financières extérieures et recours aux restrictions quantitatives	301
1 : Les conditions de recours à des restrictions quantitatives	301
a) Conditions de fond.....	301

i) L'appréciation des critères financiers par le Fonds Monétaire International	301
ii) Nécessité et subsidiarité des contingentements.....	302
iii) Caractère provisoire des contingentements	303
b) Conditions de forme.....	303
i) A l'époque du G.A.T.T.....	303
ii) Sous l'empire de l'O.M.C.....	304
2 : L'application non-discriminatoire des restrictions quantitatives (ou la sélectivité en question)	304
a) Le refus de principe de toute application sélective	305
b) Une absence de sélectivité controversée	305
§ 2. Les exceptions concernant la sécurité.....	306
1 : Des conditions de recours largement ouvertes	306
a) Un recours discrétionnaire par les Etats.....	306
b) De larges justifications	307
i) Produits hors commerce international	307
ii) L'exception de sécurité internationale	307
iii) L'exception de sécurité nationale	307
2 : Une portée potentiellement illimitée	309
SECTION 5 : Dérogations	310
Titre 3 : Le commerce international des services.....	311
Chapitre 1 : Les spécificités de la prestation internationale des services	313
1 : Le commerce visible et invisible	313
2 : L'importance économique des services.....	314
3 : Les composantes du commerce international invisible....	314
4 : Commerce invisible, pays développés et pays en développement	315
SECTION 1 : La notion de prestation internationale de services....	316
§ 1. La prestation internationale de services : une opération complexe	316
1 : Absence d'autonomie de la prestation de services.....	316
2 : La nécessaire mise en œuvre parallèle des diverses libertés économiques internationales	317
§ 2. L'approche de la fourniture internationale de services par le droit conventionnel multilatéral	318
1 : L'approche casuistique de l'O.E.C.E./O.C.D.E. : les listes	318

2 : L'approche globale de la Communauté Européenne.....	319
3 : L'approche originale de l'O.M.C. par le biais des modes de fourniture de services	321
a) Les modes de fourniture de services	322
b) L'effet direct du G.A.T.S. : son application aux fournisseurs de services.....	323
c) La persistance d'approches spécifiques.....	324
SECTION 2 : Les obstacles à la libre prestation internationale des services	324
§ 1. La nature même de l'opération de prestation internationale de services.....	324
§ 2. L'interventionnisme omniprésent de l'Etat.....	326
1 : La réglementation étatique des prestations de services ..	326
2 : Des réglementations nationales protectionnistes.....	327
3 : L'Etat, prestataire de services.....	327
SECTION 3 : Le droit international applicable à la prestation internationale de services : un régime juridique foisonnant et paradoxal	328
§ 1. Un régime juridique international foisonnant.....	328
1 : Une diversité formelle.....	329
a) Le droit conventionnel	329
b) Le droit d'origine unilatérale	330
2 : Une portée géographique variable.....	331
3 : Un caractère fragmentaire.....	332
§ 2. Un régime juridique paradoxal à l'échelon universel.....	333
1 : La liberté des paiements invisibles courants dans le cadre du F.M.I.	334
a) La compétence du F.M.I. en matière de services	334
b) La contribution du F.M.I. à la libération des services	335
2 : Le mouvement en direction d'une libération de la prestation internationale des services (ou des opérations invisibles courantes).....	336
a) La charte de La Havane et les services	336
b) L'absence de compétence au G.A.T.T. en matière de services	337
c) L'Accord Général sur le Commerce des Services (G.A.T.S.) : sens et portée de son insertion dans le nouveau « système O.M.C. ».....	338
i) Son intégration au sein de l'O.M.C.	338
ii) Les spécificités fonctionnelles du G.A.T.S.	339

Chapitre 2 : L'accord général sur le commerce des services (G.A.T.S.)	340
SECTION 1 : Portée du G.A.T.S.	340
§ 1. Portée <i>ratione materiae</i>	340
1 : Extension à l'ensemble des services marchands.....	341
2 : Appréhension globale de la fourniture de services	341
3 : Une conception étendue des mesures gouvernementales restrictives	342
§ 2. Portée <i>ratione personae</i>	342
1 : Une application uniforme de principe	343
2 : Une application différenciée : la licéité des intégrations économiques	344
a) Régime de droit commun.....	344
b) Régime d'exception au profit des pays en développement	346
c) Accord d'intégration des marchés du travail	347
SECTION 2 : Le cadre général : obligations et disciplines des membres	347
§ 1. Dispositions communes au G.A.T.S. et au G.A.T.T. de 1947	348
1 : Règles et principes en matière de traitement des services	348
a) Le traitement de la nation la plus favorisée	349
b) Obligations de bonne administration des réglementations nationales de prestations de services	350
i) L'obligation de transparence	350
ii) La bonne administration de la réglementation intérieure.....	351
2 : Régimes d'exceptions.....	352
a) Clause de non-application	352
b) Mesures de sauvegarde d'urgence	352
c) Exceptions générales	353
d) Exceptions concernant la sécurité	353
§ 2. Les avancées propres au G.A.T.S.	354
1 : La reconnaissance des réglementations nationales des services	354
2 : Prestation internationale de services et respect de la concurrence	355
3 : La prise en considération du facteur monétaire.....	356
a) La liberté des paiements afférents aux services libérés	356
b) L'exception de déséquilibre de la balance des paiements	357

4 : Le renvoi à des négociations ultérieures pour les marchés publics et les subventions	358
SECTION 3 : Les engagements spécifiques	359
§ 1. Les offres ou listes d'engagements des membres de l'O.M.C. en matière de services	360
§ 2. L'accès aux marchés	361
1 : Une ouverture discrétionnaire	361
2 : Des obligations peu contraignantes	361
§ 3. Le traitement national	362
1 : Un objectif général	362
2 : Le maintien de traitements discriminatoires à l'encontre des étrangers	363
§ 4. Engagements additionnels	364
SECTION 4 : Libéralisation progressive	364
§ 1. Les principes de négociation des engagements spécifiques	365
§ 2. Les listes d'engagements spécifiques	365
1 : Constitution des listes	365
2 : Modification des listes	366
SECTION 5 : L'approche sectorielle	367
§ 1. Le mouvement des personnes physiques	368
1 : L'annexe du G.A.T.S.	368
2 : L'accord du 30 juin 1995	369
§ 2. Les télécommunications de base	370
§ 3. Les services financiers	371
1 : Les spécificités de l'approche	371
2 : Les accords des 30 juin 1995 et 13 décembre 1997	372

DEUXIÈME PARTIE

LA LOCALISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

Titre 1 : L'établissement des personnes	377
Chapitre 1 : Le statut économique de l'étranger en droit international coutumier	379

SECTION 1 : Le renvoi au droit national au nom de la souveraineté territoriale de l'Etat	379
1 : L'admission discrétionnaire des étrangers	379
2 : L'octroi de droits économiques par l'Etat d'accueil	380
SECTION 2 : La protection de l'étranger et de ses biens	381
1 : La protection de la loi	381
2 : Traitement et protection des biens des étrangers	382
a) Un traitement juste et équitable	382
b) Une protection minimum en cas d'expropriations	382
Chapitre 2 : Le régime conventionnel de l'établissement des personnes	384
SECTION 1 : Le statut économique de l'étranger au regard des conventions bilatérales d'établissement	384
§ 1. Les activités économiques ouvertes	385
§ 2. Le régime juridique préférentiel institué	386
SECTION 2 : Développements conventionnels nouveaux	387
Titre 2 : L'investissement	389
Introduction	391
Chapitre 1 : Définitions de l'investissement international	394
SECTION 1 : Le droit international	395
§ 1. Les définitions de l'investissement	396
A - La définition de l'investissement dans les instruments de libre circulation	396
B - La définition de l'investissement dans les instruments de protection	398
C - La définition de l'investissement dans les instruments de promotion du développement	402
Conclusions	405
§ 2. L'élément d'internationalité	406
SECTION 2 : Le droit français	409
§ 1. La notion d'investissement direct en droit français	410
§ 2. Les notions de résident et de non-résident en droit français	414

Chapitre 2 : La mobilité des investissements	417
SECTION 1 : Le droit international	419
§ 1. L'influence du principe de souveraineté	419
§ 2. Les atténuations à l'exercice de la souveraineté (les exigences de la promotion des investissements)	423
A - Les conventions bilatérales de promotion et de protection des investissements (modèle européen)	424
B - Les principes directeurs de la Banque mondiale sur le traitement des investissements étrangers	427
§ 3. La renonciation à l'exercice de la souveraineté (les exigences de la libre circulation)	430
A - Les instruments de coopération ou d'intégration économique	431
1 : Le Code O.C.D.E. de la libération des mouvements de capitaux	431
2 : Le droit communautaire : du Traité de Rome au Traité de Maastricht	432
B - Les instruments conventionnels	434
1 : Les conventions bilatérales de promotion et de protection des investissements conclues par les Etats-Unis	435
2 : Les conventions multilatérales	436
a) Le traité sur la Charte de l'énergie	437
b) L'Accord multilatéral sur l'investissement (A.M.I.)	440
SECTION 2 : Le droit interne (le droit français)	443
§ 1. Les bases du système français	445
§ 2. Le régime juridique des investissements directs français à l'étranger	446
§ 3. Le régime juridique des investissements directs étrangers en France	447
A - Le régime institué par le Décret n° 90-58 du 15 janvier 1990	448
B - Le régime institué par le Décret n° 96-117 du 14 février 1996	449
Chapitre 3 : La sécurité des investissements (traitement, protection et garantie des investissements)	450
SECTION 1 : Le traitement des investissements internationaux	453
§ 1. Le droit international	453

A - Les principes généraux du droit international	454
1 : L'affirmation des principes généraux du droit international en matière de traitement des investissements	455
2 : La récusation des principes généraux du droit international en matière de traitement des investissements	461
3 : La réaffirmation des principes généraux du droit international en matière de traitement des investissements	463
B - Les règles conventionnelles sur le traitement des investissements	472
§ 2. Les droits internes	473
SECTION 2 : La protection des investissements internationaux	483
§ 1. Le droit international	484
A - Les principes généraux du droit international	484
1 : L'affirmation des principes généraux du droit international en matière de protection des investissements	485
2 : La récusation des principes généraux du droit international en matière de protection des investissements	489
3 : La réaffirmation des principes généraux du droit international en matière de protection des investissements	492
B - Les règles conventionnelles	493
§ 2. Les droits internes	498
SECTION 3 : La garantie des investissements internationaux	501
§ 1. Les mécanismes nationaux	504
§ 2. Les mécanismes internationaux	508
A - Le projet de système conjoint de garantie C.E.E./A.C.P.	509
B - La Compagnie interarabe pour la garantie de l'investissement (C.I.A.G.I.)	511
C - L'Agence multilatérale de garantie des investissements (A.M.G.I.)	513
Chapitre 4 : Les transferts de propriété (expropriation, nationalisation, privatisation)	519
SECTION 1 : Les transferts de propriété du secteur privé au secteur public	521
§ 1. Problèmes de définition	522
§ 2. Expropriation, nationalisation et droit international	523
A - La décision d'exproprier ou de nationaliser	524

B - Les conditions de l'expropriation ou de la nationalisation	526
§ 3. Le règlement des différends nés des mesures d'expropriation ou de nationalisation	534
A - Le règlement juridique : les contentieux internationaux de l'expropriation et de la nationalisation	534
1 : Le contentieux entre Etats	535
2 : Le contentieux entre Etats et ressortissants d'autres Etats	537
B - Le règlement politique : les accords d'indemnisation	539
1 : Les accords négociés entre Etats	540
2 : Les accords négociés entre Etats et ressortissants d'autres Etats	542
SECTION 2 : Les transferts de propriété du secteur public au secteur privé (les privatisations)	543

TROISIÈME PARTIE

LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE :
LE SYSTÈME MONÉTAIRE ET FINANCIER TRANSNATIONAL

1 : Monnaie et Etat	549
2 : Monnaie et droit international	550
3 : Système monétaire et/ou financier international	551
4 : Le système public ou interétatique	552
5 : Le système privé	554
6 : Essai de définition du système monétaire et financier transnational contemporain	555
Titre 1 : Le système monétaire public à vocation universelle : le système de Bretton-Woods	557
1 : La marche vers l'universalité du système de Bretton-Woods	557
2 : Un bref aperçu historique de l'évolution du système de Bretton-Woods	558
a) La formation (1942-1947)	558
b) L'âge d'or (1947-1971)	559
c) L'écroulement partiel (1971-1978)	560
i) Les causes profondes des crises	560
α) Les causes institutionnelles : l'évolution du système de Bretton-Woods	561

β) Les causes liées aux pays participants : les politiques économiques des grandes puissances	562
γ) Les causes externes	563
ii) Les étapes de l'écroulement du système des taux de change de Bretton-Woods	563
d) Une reconstruction partielle et inachevée (1978)	565
e) Vers un nouveau Bretton-Woods ?	567
Chapitre 1 : Le code de bonne conduite : les limites à la souveraineté monétaire des Etats	569
SECTION 1 : Le régime de droit commun	570
§ 1. Le maintien de taux de change ordonnés	570
A - L'interdiction des dévaluations compétitives	571
B - L'obligation de stabilité des taux de change	572
1 : Le système initial (1945-1978)	572
2 : Les nouvelles dispositions de change ou la légalisation du flottement des monnaies (1978)	574
a) Les droits et obligations des pays membres du F.M.I.	575
b) Les droits et les obligations du F.M.I.	577
c) La mise en vigueur éventuelle d'un système de parité	578
d) Un bilan rapide de vingt-cinq années de taux de change flottants	580
C - L'obligation d'unicité des taux de change (art. VIII, sect. 3)	581
§ 2. Le régime juridique international de l'or	582
1 : Le rôle initial central de l'or : le maintien de transactions ordonnées sur l'or (1945-1978)	582
2 : Le deuxième amendement aux statuts du F.M.I. : vers la démonétisation de l'or	583
§ 3. L'obligation de convertibilité monétaire	585
§ 4. L'élimination progressive des restrictions de change	586
§ 5. L'obligation de respect mutuel des réglementations nationales des changes conformes aux statuts du F.M.I.	587
§ 6. L'obligation de communication d'informations	589
§ 7. L'obligation générale de collaborer avec le Fonds	589
SECTION 2 : Les régimes d'exception	590
§ 1. La période transitoire (art. XIV)	590
§ 2. Le régime de « monnaie rare »	592
§ 3. Les dérogations et exceptions spécifiques	593

SECTION 3 : Le pouvoir de contrôle du F.M.I.	593
1 : Son étendue	593
2 : Les moyens de contrôle	594
3 : Les sanctions applicables	596
SECTION 4 : Les lacunes du système de Bretton-Woods	597
1 : Les lacunes protectrices de la souveraineté monétaire résiduelle des Etats membres du F.M.I.	598
2 : Les lacunes « historiques »	601
Chapitre 2 : La coopération monétaire institutionnelle : le droit à l'aide	604
SECTION 1 : L'aide traditionnelle accordée par le F.M.I. sur ses ressources	604
§ 1. Les ressources du Fonds	605
1 : Les ressources propres	605
2 : Les ressources empruntées	606
a) Les emprunts bilatéraux	606
b) Les emprunts multilatéraux ou groupés	607
i) Les Accords Généraux d'Emprunt (A.G.E.)	607
ii) Les Nouveaux Accords d'Emprunt (N.A.E.)	609
§ 2. L'utilisation des ressources du Fonds	611
1 : L'usage statutaire des ressources du Fonds	611
a) Les modalités de l'utilisation des ressources du F.M.I.	611
b) Les conditions d'accès aux ressources du Fonds	613
c) Les limites portant sur l'utilisation des ressources du Fonds	616
2 : L'adaptation des techniques financières du F.M.I. aux besoins de ses membres : les nouvelles facilités	618
a) Les mécanismes (facilités) permanents	619
i) La facilité de financement compensatoire et de finan- cement pour imprévu (F.F.C.I.)	619
ii) Le financement des stocks régulateurs	620
iii) Le mécanisme élargi de crédit	620
iv) La facilité de réserve supplémentaire	621
b) Les mécanismes (facilités) temporaires	621
i) La politique d'accès élargi	622
ii) La facilité d'ajustement structurel	622
iii) La facilité d'ajustement structurel renforcée	623

SECTION 2 : L'aide nouvelle du F.M.I. due à son pouvoir de créa- tion monétaire : les droits de tirage spéciaux (D.T.S.)	624
1 : Définition et nature des D.T.S.	625
2 : La participation des Etats au compte de tirage spécial	626
3 : Les modalités de fonctionnement des D.T.S.	628
i) Allocation et annulation des D.T.S.	628
ii) L'utilisation des D.T.S.	630
iii) Gestion des D.T.S.	630
SECTION 3 : Le F.M.I. en tant qu'institution d'assistance finan- cière : tendances et perspectives	632
1 : Un pouvoir financier affaibli	632
2 : Le développement de la magistrature d'influence du F.M.I.	633
3 : La réorientation de l'aide du F.M.I. vers le tiers monde et les P.E.C.O.	634
Titre 2 : Le système monétaire privé : les euro-marchés	637
1 : Définition des euro-devises	637
2 : Les euro-marchés	639
a) Les débuts : les marchés des euro-devises et des euro- obligations	639
i) Le marché des euro-devises	639
ii) Le marché des euro-obligations	642
b) Les développements récents : marchés internationaux de capitaux et nouveaux instruments financiers	644
Chapitre 1 : L'euro-dépôt	647
SECTION 1 : Le contrat de dépôt de devises étrangères	647
§ 1. Définition	647
§ 2. Caractéristiques	649
§ 3. Description d'une opération internationale de dépôt en U.S. dollars (dépôt en euro-dollars)	649
SECTION 2 : Le régime juridique applicable au contrat de dépôt en devises étrangères	651
§ 1. Le droit international (monétaire)	651
§ 2. La loi de la banque dépositaire	652
1 : Les interférences gouvernementales	653
2 : Les actions privées	654
§ 3. La loi de la monnaie déposée	655

SECTION 3 : Le blocage des avoirs officiels iraniens par les Etats-Unis en 1979 (ou l'illustration des risques d'un euro-dépôt en raison de sa soumission à la <i>lex monetae</i>)	657
§ 1. Les faits.....	657
§ 2. Analyse.....	658
1 : La compétence monétaire américaine de principe	658
2 : La retenue américaine dans l'exercice de la compétence monétaire.....	658
Chapitre 2 : L'euro-crédit	660
SECTION 1 : La syndication bancaire.....	661
§ 1. Le chef de file.....	662
§ 2. L'agent	663
§ 3. La gestion des risques par les membres du consortium bancaire	665
1 : Le risque commercial.....	665
2 : Le risque de souveraineté.....	667
SECTION 2 : Les rapports contractuels entre le syndicat bancaire et l'emprunteur	668
§ 1. Les clauses financières.....	669
1 : La détermination du taux d'intérêt	669
2 : La détermination de la ou des monnaies utilisées	669
§ 2. Les clauses juridiques de protection	670
1 : La protection contre le risque d'insolvabilité.....	670
2 : La protection contre les privilèges des emprunteurs publics	673
SECTION 3 : Le rééchelonnement des dettes commerciales par des conventions d'euro-crédits spécifiques.....	674
§ 1. Le rééchelonnement des dettes : la phase de négociation.....	674
1 : Les difficultés de procédure.....	674
2 : Les questions de fond.....	676
§ 2. Les spécificités du contrat de rééchelonnement.....	676
Chapitre 3 : L'euro-obligation	679
SECTION 1 : La procédure d'émission.....	681
§ 1. Le choix du chef de file.....	681
§ 2. Le placement interbancaire	682

§ 3. Le placement public.....	683
SECTION 2 : Les contrats d'émission.....	684
§ 1. Le contrat de prise ferme (<i>underwriting agreement</i>)	684
1 : La nature juridique du contrat.....	684
2 : Les engagements des banques participant au syndicat d'émission.....	685
§ 2. La réparation des risques entre les membres du syndicat bancaire (<i>agreement among underwriters</i>)	688
1 : La syndication de l'euro-émission.....	688
2 : La gestion de l'euro-émission	688
§ 3. Le contrat de distribution (<i>selling agreement</i>).....	689
1 : Le syndicat de placement.....	689
2 : Les droits et obligations des membres du syndicat de placement (sellers).....	689
SECTION 3 : La protection des obligataires.....	690
§ 1. La protection des souscripteurs en tant qu'épargnants.....	691
1 : La protection par le prospectus	691
2 : La protection par les réglementations étatiques.....	691
§ 2. La protection des souscripteurs en tant qu'obligataires	692
Chapitre 4 : Les nouveaux instruments financiers internationaux	695
SECTION 1 : Les échanges de devises et de taux d'intérêt (<i>swaps</i>)	696
§ 1. Les opérations d'échanges de devises et de taux d'intérêt	697
1 : Description des opérations	697
a) L'échange (swap) de monnaies.....	697
b) L'échange (swap) de taux d'intérêt.....	698
2 : Avantages et inconvénients de ces opérations	698
a) Pour les échanges de monnaies.....	698
b) Pour les échanges de taux d'intérêt.....	699
3 : L'application privilégiée des swaps aux euro-emprunts	699
§ 2. Les contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt	700
1 : Les contrats d'échanges (swaps) de monnaie	701
2 : Les contrats d'échanges (swaps) de taux d'intérêt	702
SECTION 2 : La mobilisation ou titrisation (<i>securitization</i>) des crédits bancaires internationaux : les euro-effets.....	703
§ 1. Présentation des euro-effets	704

1 :	<i>Définitions</i>	704
2 :	<i>Typologie des euro-effets</i>	705
§ 2 :	<i>L'encadrement juridique de l'émission d'euro-effets</i>	706
1 :	<i>Les parties prenantes à une opération d'émission garantie d'euro-effets</i>	707
2 :	<i>La documentation juridique</i>	708
Index		713

Le « nouvel ordre international économique », qu'ont préconisé, sans succès, les pays en développement au cours de la décennie 1970, paraît bien éloigné. A telle enseigne que l'on peut se demander s'il ne faut pas, désormais, parler d'un nouveau « nouvel ordre international économique », celui qu'ont négocié, avec succès et entre eux, les pays développés, depuis le début de la décennie 1990.

Le nouveau « nouvel ordre international économique » a ses soubassements idéologiques : ce sont ceux du libéralisme, et peut-être même de cette forme originale du libéralisme que professe aux Etats-Unis l'école dite « Law and Economics ». Il a ses notions symboliques : l'internationalisation – c'est-à-dire l'élimination, par l'action des Etats, des obstacles à la libre circulation – et, surtout, le désengagement des Etats – c'est-à-dire la promotion des opérateurs économiques au détriment des souverainetés étatiques. La combinaison de ces deux facteurs aboutit à la mondialisation. Celle-ci a ses réalisations ou ses commencements de réalisation : la réorganisation du système mondial des échanges, avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.) et l'instauration d'un régime universel de l'investissement, avec la négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (A.M.I.), n'en sont que les manifestations les plus connues.

On peut donc mesurer le chemin parcouru par le droit international économique depuis 1990, année où parut la 3^e édition de ce manuel, alors même que se déroulaient les négociations de l'Uruguay Round. C'est de ce parcours, décrit par les uns, louangé par les autres, que cette 4^e édition souhaiterait rendre un compte aussi fidèle que possible. Il s'agit, bien évidemment, de satisfaire les exigences du programme de l'enseignement du droit international économique, dispensé, au cours de l'année de maîtrise, dans la plupart des établissements juridiques. On a aussi voulu présenter aux praticiens du droit des affaires, sous une forme que les auteurs ont souhaitée accessible et intelligible, les données essentielles de cette matière complexe.

Dominique Carreau et Patrick Juillard sont professeurs à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

**Prix Spécial
Pays Arabes: 98FF**

ISBN 2.275.01714.3

220 F